



CATALOGUE DES FORMATIONS

Année 2024



**DEMARCHE
ENVIRONNEMENTALE
EN ENTREPRISE**

Présentation

Le cabinet **Ancor consultants** est implanté dans la région Toulousaine depuis plus de 15 ans et propose des prestations de formation, de conseil, d'assistance, d'accompagnement et de sensibilisation à la **Qualité, à la Sécurité, à l'Environnement et à l'Ergonomie**.

Grâce à une longue expérience du management, de la gestion du changement et une expertise des méthodologies et des référentiels internationaux (ISO), nos conseils et nos formations pour nos clients sont personnalisés pour prendre en compte leurs spécificités et leurs contraintes.

Réforme de la formation professionnelle continue

La loi n°2018-771 du 06 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel redéfinit les contours de la formation professionnelle continue.

En redéfinissant l'action de formation et ses modalités de réalisation, elle offre un cadre propice à l'innovation pédagogique en permettant d'intégrer l'approche de la démarche Qualité dans le process de formation.

Selon l'article L6313-2 du code du travail, précise que l'action de formation se définit comme un « processus pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel ».

Elle peut être réalisée :

- En situation de travail (AFEST)
- En tout ou partie à distance (FOAD)

Le décret 6313-3-3 précise que l'action de formation en situation de travail (AFEST) nécessite notamment « l'analyse de l'activité de travail pour, le cas échéant, l'adapter à des fins pédagogiques ».

Infos pratiques

Contact : Alain DUPIET – (33) 05.61.40.75.39 – Email : ancor.c@orange.fr

Site Web : www.ancor-consultants.fr

Adresse postale : 22, rue des figuiers – 31530 MENVILLE

Déclaration d'existence organisme de formation N° 73.31.03558.31

Sommaire

N° 3 - MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

page 4

Page 5	Introduction à la démarche ISO 14001	1 jour
Page 6	Initier la démarche Environnementale / ISO 14001	3 jours
Page 7	Conditions générales de vente	

A large, light blue graphic element resembling a stylized letter 'A' or a speech bubble, composed of several overlapping shapes, serving as a background for the title text.

MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Sensibilisation à la démarche Environnementale / ISO 14001

Cette sensibilisation permet de comprendre les concepts fondamentaux d'une démarche environnementale ISO 14001 en entreprise.

Objectifs de la formation

- Appréhender le contexte normatif du management environnemental
- Connaître le contenu de la norme ISO 14001
- Participer activement à la démarche environnementale en entreprise

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration

Prérequis

- Aucun

Animateur

Consultant QSE

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation



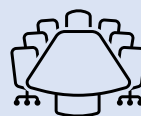
Encadrement, RH
Manager, salariés,...



12 max



1 jour
(7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

1 jour

Introduction

Concept et structure des normes ISO

- . Vocabulaires et mots-clés
- . Concept de l'ISO 14001

Le système normatif

- . Présentation et Architecture de la norme
- . Les sites ICPE, Classement
- . Notion de conduite de Projet
- . Organiser et lancer la démarche
- . La communication en entreprise

2 - Initier la démarche / Système de Management de l'Environnement (SME)

Cette formation permet de comprendre les concepts fondamentaux pour la mise en place d'une démarche environnementale ISO 14001 en entreprise et d'acquérir les bases requises afin d'appréhender l'efficacité d'une telle démarche.

Objectifs de la formation

- Appréhender le contexte normatif du management environnemental
- Savoir identifier les exigences et lignes directrices de la norme ISO 14001 v.2015
- Mettre en place un système de management environnemental en entreprise

Modalités pédagogiques et outils

- Apport de connaissances ; alternance d'apport théorique et d'exercice en sous-groupe
- Support : Diaporamas, vidéos et support pédagogique personnel
- Etude de cas permettant de faciliter les échanges, les sources de réflexion et d'illustration



Prérequis

- Connaissance Norme ISO QUALITE ou SECURITE

Validation des acquis : Non

Formation sanctionnée par : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation

Animateur

Consultant QSE



Encadrement, QSE
Manager, préventeur



12 max



2 jours
(2 x 7h00)



lieu : France



Budget :
nous consulter

Programme

Jour 1

Introduction

- Concept et structure des normes ISO
- . Vocabulaires et mots-clés
- . Concept de l'ISO 14001

Le système normatif

- . Présentation
- . Architecture de la norme
- . Notion de conduite de Projet
- . Organiser et lancer la démarche
- . La communication en entreprise

Jour 2

Structuration de la démarche en entreprise / La norme ISO 14001

- Les Exigences générales
- Politique et objectifs
- La planification
- Les ressources
- La mise en œuvre
- La documentation
- La maîtrise opérationnelle
- Les situations d'urgence
- Surveillance et performance
- Actions d'amélioration
- Audit interne
- La revue de Direction

5 - CONDITIONS GENERALES DE VENTE du Cabinet ANCOR Consultants

Organisation des stages :

- ▶ Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation.
- ▶ Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier ou télécopie à entête de votre entreprise, un bon de commande, rempli et signé par un décisionnaire (responsable de service, responsable de formation). Si vous confiez votre budget formation à un organisme gestionnaire, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dès la commande pour éviter toute erreur de facturation.

Convocation / Convention

Après réception de votre commande, nous vous adresserons :

- ▶ Une convention bilatérale de stage en double exemplaire dont un doit nous être retourné signé avant le début du stage et accompagné de la liste des participants,
- ▶ Une convocation au nom du (des) participant(s), un plan d'accès à notre Centre de Formation et une liste d'hôtels pour les formations se déroulant dans nos locaux.

Contenu des prestations :

Animation de la formation par le formateur, utilisation par les stagiaires de nos équipements pédagogiques et fourniture d'un support de cours à chaque participant.

Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos supports commerciaux en vigueur ou sur nos propositions dont la validité est de un mois. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des stagiaires ne sont pas compris. Les prix indiqués s'entendent hors TVA. Celle-ci sera calculée selon le taux en vigueur.

Facturation :

Les présentes modalités sont applicables pour les actions de formation relevant ou non de la 6ème partie, livre III, du code du travail. Sauf conditions particulières convenues préalablement à la commande et indiquées sur notre proposition, les modalités de facturation seront les suivantes :

- ▶ Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 1 mois) : facturation de l'intégralité de la formation à l'issue de celle-ci.
- ▶ Actions de formation de longue durée (supérieure à 1 mois) : un acompte égal à 30% du montant total HT de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation courante est effectuée mensuellement à chaque fin de mois civil, au prorata des heures de prestations effectuées. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial.
Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'OPCA concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.
Le solde, excédant le montant pris en charge par l'OPCA, sera facturé au Client dès la fin de l'action de formation. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'OPCA (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

Mode de règlement :

Par virement ou par chèque à 30 jours fin de mois.
Conformément à la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie n° 2008-776), en cas de non respect du délai de paiement, nous appliquerons un taux de pénalités selon le taux en vigueur. Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par l'OPCA, les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part. Aucun escompte ne sera accordé dans le cas d'un règlement anticipé.

Report des stages

ANCOR CONSULTANTS se réserve la possibilité de reporter un stage interentreprises, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. ANCOR CONSULTANTS en informera le client dans les plus brefs délais et proposera alors de nouvelles dates. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le Client :

- ▶ plus de 15 jours calendaires avant le début des cours, aucune facture ne sera émise.
- ▶ entre le 15ème et le 8ème jour calendaire avant le début des cours, ANCOR CONSULTANTS facturera directement au Client une indemnité d'annulation égale à 50% du montant de la session, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.

- ▶ moins de 8 jours calendaires avant le début de la session, ANCOR CONSULTANTS facturera directement au Client 100% du montant de la session annulée, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.

En cas de demande de report de la part du Client à une session ultérieure :

- ▶ dans un délai de plus de 8 jours calendaires avant le début de la session, aucune indemnité ne sera due par le Client.
- ▶ dans un délai inférieur à 8 jours calendaires avant le début de la session, ANCOR CONSULTANTS facturera directement au Client une indemnité de report égale à 50% du montant de la session, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.
Est considéré comme report, une action de formation replanifiée sur l'année en cours dans un délai de réalisation maximum de 3 mois.
Si les participants ne se présentent pas à une session de formation ou abandonnent en cours de stage, la facture sera établie et devra être payée comme si les participants avaient assisté à la totalité de la session.

Droit de rétractation

Conformément à la loi Hamon, vous disposez d'un droit de rétractation de 10 jours pour les cours en présentiel

Non réalisation de la prestation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au co-contractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Droit d'auteur et de reproduction

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques ou des logiciels mis à disposition par ANCOR CONSULTANTS sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Condition de réussite

Les formations sont dispensées en français et les stagiaires doivent en maîtriser l'oral et l'écrit. Des pré-requis spécifiques sont précisés dans la fiche produit du catalogue. Ils conditionnent le bon déroulement et l'atteinte des objectifs du stage.

Prescription sécurité et protection contre les accidents

Dans le cas d'un stage Inter, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur. Ils en seront informés en début de session.

Formation continue

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

Tribunal compétent :

A défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant le tribunal de commerce de Toulouse